

Sage MAYENNE

Schéma d'aménagement et
de gestion des eaux du bassin de la Mayenne



RAPPORT
ANNUEL
2014

DOCUMENT VALIDÉ
PAR LA CLE LE 13 MARS 2015

En application de l'article R212-34 du code de l'environnement, la commission locale de l'eau établit un rapport sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux sur le bassin. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet de chacun des départements intéressés, au préfet coordonnateur de bassin et au comité de bassin concernés.

Points forts de l'année 2014

L'année 2014 a été marquée par la finalisation de la révision du SAGE. Le projet de schéma a été soumis à enquête publique en février. Il a été complété afin de prendre en compte les observations formulées dans le cadre de cette enquête.

La CLE a adopté la version finale du SAGE le 25 septembre. Il a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 décembre 2014.

La mise en œuvre du contrat régional de bassin versant (CRBV) 2011-2013 et de son avenant s'est poursuivie. Le troisième contrat régional de bassin versant 2015-2017 a été élaboré et proposé à la Région Pays-de-la-Loire.

Suite aux élections municipales, Monsieur Marc BERNIER a été réélu à la Présidence de la commission locale de l'eau.

SOMMAIRE

1. Le SAGE du bassin de la Mayenne	4
2. La commission locale de l'eau et son bureau	5
3. Le suivi des dossiers et des projets en cours	7
4. La révision du SAGE	8
5. La mise en œuvre du SAGE	9
6. La communication	16
7. Le budget et le financement	18
8. Le calendrier prévisionnel 2015	19
<i>Annexe 1 - Liste des dossiers transmis pour avis à la CLE</i>	<i>20</i>
<i>Annexe 2 - Dispositions et règles du SAGE approuvé de 2014</i>	<i>21</i>
<i>Annexe 3 - Indicateurs communs aux SAGE du bassin Loire-Bretagne</i>	<i>23</i>

2. La commission locale de l'eau et son bureau

Au cours de l'année 2014, la CLE et son bureau se sont réunis 4 fois. Ces travaux ont principalement porté sur la révision du SAGE.

2.1- Réunions de la CLE

La CLE s'est réunie une première fois, le **5 septembre**.

Suite aux élections municipales, la composition de la CLE a été modifiée nécessitant une nouvelle élection du Président. Monsieur Marc BERNIER a été confirmé en tant que Président de la CLE.

Les membres du 1^{er} collège ont désigné les 3 vice-présidents :

- Monsieur Jean-Pierre LESCORNET (thème qualité des eaux - 1^{er} vice-président),
- Monsieur Christophe BÉCHU (thème milieux aquatiques),
- Monsieur Laurent ROCHER (thème gestion quantitative).

Le projet de SAGE a été présenté aux nouveaux élus de la CLE.

La CLE a défini l'organisation et le calendrier pour l'adoption de la version définitive du projet de SAGE.

Une seconde réunion a eu lieu le **25 septembre 2014**.

La CLE a étudié les observations émises par les assemblées (reçues après la CLE du 23 octobre 2013) et l'avis de la commission d'enquête.

Des compléments ont été apportés au plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et au règlement. La CLE a adopté, à la majorité des voix, la version finale du projet de SAGE.

La CLE a défini le contenu et les taux de financement des opérations inscrites au projet de contrat régional de bassin versant (CRBV) 2015-2017.

2.2- Réunions du bureau de la CLE

Le **22 janvier 2014**, le bureau a échangé sur le bilan de la consultation des assemblées et l'avis du comité de bassin.

Le bureau a donné son avis sur 9 dossiers parmi lesquels le projet de SAGE Orne amont.

Le bureau a validé de rapport annuel d'activités 2013.

La maquette et l'arborescence du site Internet du SAGE ont été présentées.

Le bureau de la CLE, réuni le **25 septembre 2014**, a analysé l'avis de la commission d'enquête et proposé des modifications aux 2 documents du projet de SAGE.

Le bureau a donné son avis sur 7 dossiers parmi lesquels 3 contrats territoriaux.

CLE du 5 septembre 2014 - ordre du jour

- Introduction sur la CLE et le SAGE
- Installation de la CLE
 - o Election du Président
 - o Désignation des membres du bureau et des vice-présidents
- Révision du SAGE
 - o Présentation du projet
 - o Finalisation de la procédure
- Site Internet

CLE du 25 septembre 2014 - ordre du jour

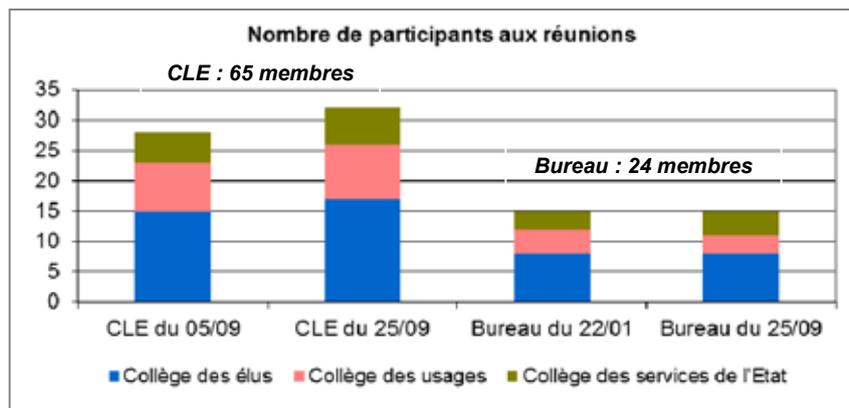
- Bilan des consultations
- Prise en compte des observations
- Adoption du projet de SAGE
- Préparation de la mise en œuvre (communication et CRBV3)

Bureau du 22 janvier 2014 - ordre du jour

- Consultation sur le projet de SAGE
- Bilan du CRBV 2011-2013
- Dossiers pour avis
- Rapport annuel 2013
- Site Internet du SAGE

Bureau du 25 septembre 2014 - ordre du jour

- Finalisation des documents du SAGE
 - o Bilan de l'enquête publique
 - o Prise en compte des observations
 - o Déclaration environnementale
- Dossiers pour avis



2.3- Dossiers transmis à la CLE

➤ Dossier pour avis

En 2014, 15 dossiers ont été transmis pour avis à la CLE. La liste de ces dossiers et avis est présentée en annexe 1. Il s'agit de :

- 4 contrats territoriaux,
- 4 dossiers de demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- 5 dossiers d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE),
- du projet de SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021,
- du projet de plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021.

Les avis émis sur ces dossiers se répartissent ainsi :

- 10 avis favorables,
- 1 dossier sans avis (non concerné par le SAGE).

L'analyse des 4 dossiers restants sera réalisée par le bureau de la CLE en février 2015.

➤ Dossier pour information

90 dossiers ont été transmis à la CLE en 2013.

Les rubriques de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (article R214-1 du code de l'environnement) concernées sont :

- 1.1.1.0. : *Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines* : **11 dossiers**
- 2.1.1.0. : *stations d'épuration des agglomérations ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique journalière comprise entre 12 et 600 kg de DBO₅* : **3 dossiers**
- 2.1.3.0. : *épandage de boues issues du traitement des eaux usées, la quantité de boues épandues dans l'année représentant une quantité de matière sèche comprise entre 3 et 800 T/an ou l'azote total compris entre 0,15 et 40 T/an* : **7 dossiers**
- 2.1.5.0. : *rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous sol, la surface totale du projet augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet est comprise entre 1 et 20 ha* : **8 dossiers**
- **40 dossiers** relatifs à des travaux sur les cours d'eau visés par une ou plusieurs des rubriques suivantes :
 - o 3.1.1.0. : *installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant un obstacle à l'écoulement des crues ou un obstacle à la continuité écologique entraînant une différence de niveau entre 20 et 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation*
 - o 3.1.2.0. : *installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m*
 - o 3.1.3.0. : *installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur inférieure à 100 m*
 - o 3.1.4.0. : *consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes sur une longueur comprise entre 20 et 200 m*
 - o 3.1.5.0. : *installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens (destruction de moins de 200 m² de frayère)*
 - o 3.2.1.0. : *entretien de cours d'eau ou de canaux [...] le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année inférieur ou égal à 2 000 m³*
 - o 3.2.5.0. : *barrage de retenue et digues de canaux de classe D.*

Les autres dossiers sont relatifs à :

- la création, le curage ou la vidange de plans d'eau (10 dossiers),
- des prescriptions complémentaires aux arrêtés d'autorisation (7 dossiers),
- la réalisation de travaux de drainage (2 dossiers),
- une autorisation relative à un dossier loi sur l'eau,
- un arrêté relatif au règlement d'eau d'un ouvrage.

3. Le suivi des dossiers et des projets en cours

Les dossiers et projets des différents partenaires du bassin ont été suivis par la cellule d'animation du SAGE au travers des comités de pilotages, groupes de travail et autres réseaux techniques.

- **Réunions des maîtres d'ouvrage**

- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de l'Ernée
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin de la Jouanne
- Comité de pilotage du contrat territorial milieux aquatiques du bassin du Vicoin
- Comité de pilotage du contrat territorial Mayenne amont
- Comité de coordination du programme Phyt'eau propre 53
- Comité de pilotage pour le plan de gestion du lac de Haute Mayenne

- **Suivi de projets spécifiques**

- Comité technique « zone humides du petit Bailleul » / SENOM
- Comité de suivi de l'étude biodiversité des étangs de l'Aron
- Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Meslay-Grez
- Elaboration du schéma de cohérence territoriale (SCOT) du pays de Château-Gontier

- **Appui à la mobilisation des maîtres d'ouvrage**

- Réunions avec les techniciens des syndicats de bassin
- Projet de restauration du ruisseau du Fay - Rencontre avec la commune de SAINT-BAUELLE
- Projet de restauration de 3 zones humides en bordure de la Mayenne - Rencontre avec la fédération de pêche de la Mayenne
- Projet de contrat territorial milieux aquatiques de la rivière Mayenne
- Réflexion sur la mise en place d'un programme d'actions sur les bassins Egrenne/Varenne (partenaires techniques et financiers)

- **Réunions des services de l'État**

- MISEN de la Mayenne (présentation du projet de SAGE)
- MISEN de l'Orne (réunion d'information des partenaires)
- Travail sur le programme de mesures du SDAGE pour le département de la Mayenne
- Travail sur le programme de mesures du SDAGE pour le département de l'Orne

- **Réunions de l'Agence de l'eau**

- Comité technique territorial Mayenne-Sarthe-Loir
- Groupe de travail pour la valorisation des données des contrats territoriaux milieux aquatiques (délégation Anjou-Maine)

- **Réseaux des animateurs SAGE**

- Rencontre des animateurs de la délégation Anjou-Maine
- Rencontre régionale des animateurs des Pays-de-la-Loire
- Rencontre sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) organisée par l'Institution interdépartementale du bassin de la Sarthe

4. La révision du SAGE

Enquête publique sur le projet de SAGE

L'enquête publique du SAGE a été préparée en fin d'année 2013 :

- la commission d'enquête a été désignée par le tribunal administratif le 28 novembre 2013,
- l'arrêté d'ouverture d'enquête a été pris le 20 décembre 2013.

Conformément à l'article R212-40 du Code de l'environnement, le projet de SAGE a été soumis à enquête publique du 3 février au 5 mars 2014 inclus.

Le dossier d'enquête était constitué des documents suivants :

- le projet de SAGE, composé du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD) et du règlement, adopté le 14 avril 2012,
- un rapport de présentation,
- le rapport environnemental,
- les avis recueillis dans le cadre de la consultation des assemblées et de l'Autorité environnementale,
- les compléments apportés au PAGD et au rapport environnemental suite aux avis de ces assemblées et adoptés le 23 octobre 2013,
- une note sur les textes régissant l'enquête publique.

L'enquête publique a donné lieu à 14 observations de personnes ou organismes, notées dans les différents registres d'enquête ou envoyées par courrier.

Les éléments de réponses à ces observations ont été apportés dans un mémoire remis à la commission d'enquête le 26 mars.

Le 24 avril, la commission d'enquête a transmis son rapport et ses conclusions. Elle a rendu un avis favorable au projet de SAGE assorti de 2 observations, l'une concernant les actions sur les cours d'eau et la réduction du taux d'étagement et, l'autre, la limitation du nombre de plans d'eau.

Adoption par la CLE de la version définitive du projet de SAGE

Le 25 septembre, le bureau de la CLE s'est réuni afin de prendre connaissance de l'avis de la commission d'enquête publique et de préparer la réunion de la CLE.

Le bilan des consultations a été présenté, le même jour, à la CLE qui a ensuite étudié l'ensemble des observations et, à partir des travaux du bureau, a arrêté les modifications au projet de SAGE.

La CLE a adopté, le 25 septembre 2014, la version finale du projet de SAGE à la majorité des voix (53 votants ; pour : 47 ; contre : 0 ; abstention : 6).

Les principaux amendements ont concerné :

- les actions relatives aux cours d'eau en rappelant les différents types d'interventions sur les ouvrages et en ajustant les objectifs de taux d'étagement,
- la préservation des zones humides lors des projets d'aménagement,
- la limitation de la création des plans d'eau en précisant la disposition du SDAGE Loire-Bretagne sur laquelle s'appuie le SAGE.

Conformément aux dispositions de l'article L122-10 du Code de l'environnement, une déclaration environnementale résumant les motifs qui ont fondé les choix, la manière dont il a été tenu compte du rapport environnemental et les mesures de suivi du SAGE a été adoptée par la CLE.

Approbaton préfectorale du SAGE révisé

Les documents adoptés par la CLE ont été transmis le 1^{er} octobre au préfet de la Mayenne, préfet coordonnateur pour le SAGE. L'arrêté inter-préfectoral du 10 décembre 2014 approuvant le SAGE révisé a été signé par les 5 Préfets des départements concernés.

Les 66 dispositions et 2 règles du SAGE approuvés sont présentées en annexe 2.

5. La mise en œuvre du SAGE

5.1- Bilan de la mise en œuvre du SAGE de 2007

- Action bien engagée ou finalisée
- Action à poursuivre
- Action non engagée

Actions	Avancement	Commentaire
1. Économiser l'eau		
1.1 Mettre en place une politique d'économie d'eau au niveau des équipements		Guide de la CLE pour les collectivités « Économiser l'eau dans les bâtiments et espaces publics » en 2010
1.2 Informer, sensibiliser et convaincre les consommateurs sur les économies d'eau		Mise en place d'actions d'économie par les collectivités, les industriels et les exploitants
1.3 Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable		Plan de communication de la CLE en 2008
1.4 Mettre en place un plan de gestion quantitatif des prélèvements pour l'irrigation sur le bassin versant		Campagne de sensibilisation aux économies d'eau de la CLE lancée en 2009
1.5 Développer l'utilisation des eaux pluviales		Programmes de renouvellement en cours – action à poursuivre sur le long terme Action inscrite dans le SAGE 2014
2. Diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau		
2.1 Diversifier les ressources en optimisant l'utilisation des eaux souterraines		Mise en place de cuves de récupération mises en place notamment par les collectivités et les particuliers (difficulté d'évaluation chiffrée)
2.2 Sécuriser l'alimentation en eau potable		Programme de pérennisation et de développement des eaux souterraines conduits par les collectivités compétentes
2.3 Renforcer la connaissance et le suivi des forages privés		Interconnexions réalisées et mises en place des périmètres de protection sur la quasi-totalité des captages Etude réalisée par la CLE en 2009
3. Mieux gérer l'étiage		
3.1 Gérer les étiages en respectant les objectifs de débit du SDAGE		Non évalué
3.2 Tendre vers une gestion des ressources et des usages à l'échelle des unités hydrographiques		
3.3 Veiller à la cohérence des restrictions d'usage de l'eau en période critique		
4. Aboutir à une gestion cohérente de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT-DE-PRIERES		
4.1 Mettre en place un plan de gestion à long terme des sédiments de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT		Cohérence des mesures à renforcer entre les départements limitrophes (SAGE 2014)
4.2 Optimiser le soutien d'étiage pour satisfaire les besoins en eau potable en aval de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT		Plan de gestion du lac de haute Mayenne mis en œuvre en concertation depuis 2009
4.3 Associer l'ensemble des acteurs pour une gestion cohérente de la retenue de SAINT-FRAIMBAULT		Règlement du barrage revu en 2010 pour tenir compte des orientations du SAGE Acteurs concernés dans le comité de pilotage du plan de gestion
5. Améliorer la qualité de l'eau		
5.1 Conforter le suivi qualitatif des eaux et communiquer sur les résultats		Développement des réseaux de suivi avec une trentaine de stations sur le bassin Valorisation des résultats par la CLE et les départements
5.2 Améliorer les infrastructures d'assainissement collectif, non-collectif et industriel		
5.3 Améliorer le traitement du phosphore par les stations d'épuration		Toutes les stations d'épuration > 10 000 EH - plus de 60% des stations > 2 000 EH
5.4 Mettre en place des actions coordonnées de restauration de la qualité de l'eau à l'échelle de bassins versants		3 programmes de restauration engagés et 1 en préparation (en lien avec les 9 captages prioritaires du bassin)
5.5 Maîtriser l'impact des produits phytosanitaires par les services d'entretien		Démarches menées par les Conseils généraux - Généralisation des plans de désherbage dans les communes
5.6 Maîtriser l'impact agricole des produits phytosanitaires		Démarches : Certiphyto, réseaux de fermes pilotes, contrôle des pulvérisateurs, programme Phyt'eau propre 53... Amélioration de la connaissance de l'utilisation inscrite dans le SAGE 2014

Actions	Avancement	Commentaire
5.7 Mettre en œuvre les dispositions d'une bonne gestion des effluents d'élevage et de la fertilisation		Evolution de la fertilisation des cultures – équilibre des apports en phosphore sur les dossiers transmis à la CLE concernant des ICPE élevage
5.8 Mettre en œuvre une politique de prévention de l'érosion des sols		Renforcement du volet « bocage » dans le SAGE 2014
5.9 Améliorer la gestion des boues issues du traitement des eaux des collectivités et des industries	Non évalué	
5.10 Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation des produits de traitements		Démarches mises en place par Phyt'eau propre 53 en Mayenne, la CREPEP en Pays de la Loire et la FREDON de Normandie
6. Préserver et restaurer les milieux naturels		
6.1 Coordonner l'entretien et la restauration des cours d'eau		6 programmes en cours/signés et 2 en préparation
6.2 Mieux gérer les seuils et retenues		Réalisée par les syndicats de bassin, en concertation avec les propriétaires, dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau
6.3 Vérifier et compléter l'inventaire des plans d'eau et zones humides		Guide d'identification élaboré en 2009 => 31 % des communes avec un inventaire Mise à jour de l'inventaire des plans d'eau (Données des directions régionales de l'environnement)
6.4 Préserver les zones humides vis-à-vis des projets d'aménagement coordination du SAGE		
6.5 Mettre en place un entretien et une gestion durable des zones humides		
6.6 Mieux gérer les plans d'eau existants		Nécessité de renforcer la communication sur la gestion des plans d'eau (SAGE 2014) Déconnexion de quelques plans d'eau propriétés de collectivités
6.7 Limiter et encadrer la création de plans d'eau		
6.8 Connaître et contrôler l'expansion des espèces envahissantes		Mise en place d'une base de données « espèces envahissantes » Intervention de différentes structures sur la gestion des espèces
6.9 Protéger les berges et les ripisylvies		Protection des berges et restauration de la ripisylve réalisée par les syndicats de bassin dans le cadre des programmes de restauration des cours d'eau
7. Restaurer le patrimoine piscicole		
7.1 Compléter la connaissance et le diagnostic des ouvrages du bassin		Création de la base de données sur les ouvrages de l'ONEMA – informations complétées par les collectivités à l'échelle de chaque sous-bassin
7.2 Mettre en place un plan d'action pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau		Programme engagé pour la restauration de la migration piscicole sur l'axe Mayenne et interventions réalisées/en cours sur les affluents par les syndicats de bassin
7.3 Mettre en place une gestion patrimoniale des cours d'eau		
8. Bien gérer les crues		
8.1 Assurer une cohérence et une solidarité à l'échelle du bassin de la Mayenne		Renforcement du volet « bocage » dans le SAGE 2014
8.2 Protéger contre le risque inondation		Amélioration de la connaissance (atlas, prévision des crues) et de la protection (PPRI, plans communaux de sauvegarde, ...)
9. Valoriser les usages respectueux de l'environnement		
9.1 Valoriser la voie d'eau, les milieux naturels et le patrimoine hydraulique		Aménagement et gestion adaptée du chemin de halage, organisation de sorties « grand public » autour des milieux aquatiques, sensibilisation par les fédérations de pêche
9.2 Promouvoir les loisirs nautiques en limitant leur impact sur les milieux	Non évalué	
10. Faire vivre le SAGE		
10.1 Assurer la pérennité de la coordination du SAGE sur le bassin de la Mayenne		
10.2 Suivre la mise en œuvre du SAGE		
10.3 Etablir un programme global de communication pour la mise en œuvre du SAGE		Besoin de renforcer la communication sur les actions menées par les maîtres d'ouvrage

5.2- Contrats appuyant la mise en œuvre du SAGE

➤ Animation des 2 premiers contrats régionaux de bassin versant (CRBV)

Le contrat régional de bassin versant (CRBV) permet de mobiliser des financements régionaux pour la mise en œuvre du SAGE sur la Région Pays de la Loire. Ce contrat tripartite, d'une durée de 3 ans, est signée entre la Région des Pays-de-la-Loire, la CLE et le Conseil général de la Mayenne, structure « chef de file ».

Les 2 CRBV du SAGE Mayenne ont été signés respectivement le 13 février 2009 et le 16 mars 2012. Ils ont tous les deux fait l'objet d'un avenant afin de mobiliser les crédits non engagés.

Ces 2 contrats ont permis de mettre en place des actions visant notamment à :

- préserver les ressources en eau d'un point de vue de la qualité et de la quantité,
- restaurer les cours d'eau et la continuité écologique,
- préserver et restaurer les zones humides.

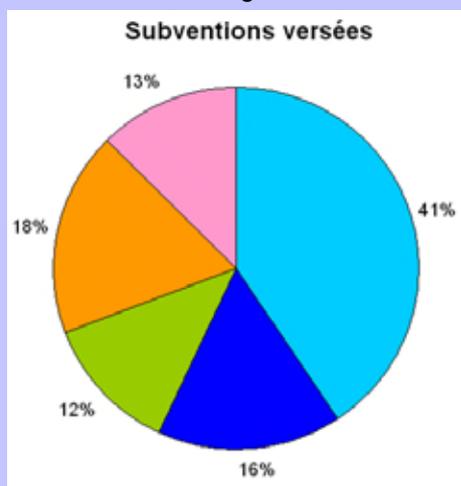
Ils ont également permis de financer des actions transversales de suivi de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, d'amélioration de la connaissance ou encore de communication.

Le rôle de l'animation du SAGE est de centraliser, vérifier et organiser les engagements d'opération afin de les transmettre à la Région. Elle instruit et transmet également les demandes de versement.

Au 1^{er} décembre 2014, tous les engagements du 1^{er} CRBV ont été soldés et chaque opération du 2^{ème} CRBV a fait l'objet d'au moins un engagement.

CRBV 2008-2010 + Avenant

- ✦ 1 345 148€ de subventions prévues
- ✦ 902 000 € de subventions engagées
- ✦ 826 426 € de subventions versées
- ✦ 72 opérations réalisées
- ✦ 33 maîtres d'ouvrages



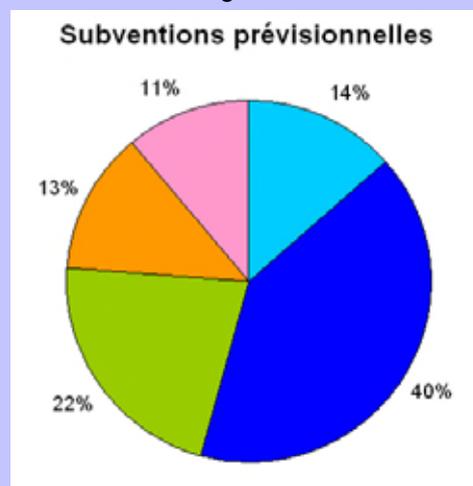
Préservation des ressources en eau

Restauration de cours d'eau

Connaissance, suivi et communication sur les cours d'eau et les milieux aquatiques

CRBV 2011-2013 + avenant (bilan au 1/12/14)

- ✦ 972 805 € de subventions prévues
- ✦ 936 193 € de subventions engagées
- ✦ 363 607 € de subventions versées
- ✦ 61 opérations réalisées
- ✦ 32 maîtres d'ouvrages



Connaissance, préservation et restauration des zones

Suivi et actualisation du SAGE

➤ Préparation du 3^{ème} CRBV 2015-2017

Pour préparer ce 3^{ème} contrat régional, un appel à projets a été transmis, en avril 2014, à tous les maîtres d'ouvrages potentiels du bassin sous la forme d'un cahier des charges présentant les objectifs du projet de SAGE et les actions concernées par le CRBV. En mai, une relance des maîtres d'ouvrage potentiels a été faite. Les réponses ont été transmises pour le 4 juillet 2014.

Le CRBV a été établi sur cette base puis, suite aux échanges et avis des services de la Région, a été présenté à la CLE le 25 septembre 2014 et à la Région le 2 décembre 2014. Il devrait être signé dans en mars 2015.

➤ Suivi des programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau

Des programmes de restauration sont engagés sur 5 affluents principaux du bassin de la Mayenne. Ils sont contractualisés sous la forme de contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA), outils mis en place par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Les 2^{èmes} contrats territoriaux des bassins de la Jouanne et du Vicoin ainsi que celui du secteur des basses vallées angevines ont été signés en décembre 2014.

2 programmes sont en cours de finalisation (signature prévisionnelle en 2015) sur :

- les bassins de la Vée, de la Gourbe et de la Maure,
- la rivière Mayenne (de Mayenne à la limite avec le Maine-et-Loire), le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint-Calais-du-Désert.

La réalisation d'études « diagnostic cours d'eau » préalables à l'élaboration d'un programme d'actions est envisagée sur : le bassin de l'Ouette, les territoires de la communauté de communes de Château-Gontier et de Laval agglomération. Ces projets ont été initiés dans le cadre du 3^{ème} CRBV.



En 2014, La CLE a émis un avis favorable sur les programmes d'actions de la Jouanne, du Vicoin et de la Mayenne amont (Gourbe, Vée, Maure). La cellule du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes.

Bassin	Programme(s)	Porteur du programme
La Colmont	2010-2014	Communauté de communes de la Colmont
L'Ernée	2007-2012 et 2013-2017	Syndicat de bassin de l'Ernée
L'Aron	2011-2015	Syndicat de bassin de l'Aron
Le Vicoin	2008-2013 et 2015-2019	Syndicat de bassin du Vicoin
La Jouanne	2008-2013 et 2015-2019	Syndicat de bassin de la Jouanne
Les Basses-Vallées-Angevines	2015-2019	Conseil général du Maine-et-Loire Communauté de communes du Lion d'Angers Angers Loire Métropole
la rivière la Mayenne (de Mayenne à la limite Maine-et-Loire) et le lac de Haute-Mayenne et la vallée de Saint-Calais-du-Désert	En préparation	Conseil général de la Mayenne
La Gourbe, la Vée et la Maure *	En préparation	Parc naturel régional Normandie-Maine

* Le CTMA de la Gourbe, Vée, Maure est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

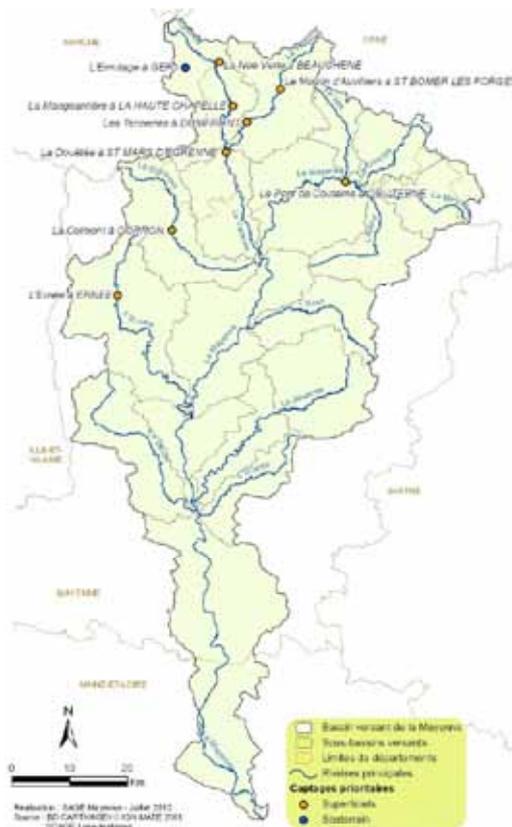
➤ **Suivi des programmes de restauration de la qualité des eaux**

Le bassin de la Mayenne compte 9 captages prioritaires : 1 captage souterrain et 8 captages superficiels. Les captages de l'amont du bassin (Égrenne, Varenne et Mayenne amont) ont été identifiés avec un enjeu « pesticide » et les captages de la Colmont et de L'Ernée avec un enjeu « nitrates ».

Des programmes d'actions, contractualisés sous la forme de contrats territoriaux pollutions diffuses, ont été engagés sur les aires d'alimentation de 3 de ces captages prioritaires :

- les programmes d'actions des contrats territoriaux de la Haute-Ernée (53) et de la Colmont amont (53) 2013-2017 ont été signés fin 2013,
- le contrat territorial du captage de l'Hermitage a été signé en mars 2014.

Un contrat est en préparation sur l'aire d'alimentation du captage du Pont de Couterne (53) (signature prévisionnelle courant 2015).



En 2014, le syndicat départemental de l'eau (SDE) de l'Orne a réalisé une synthèse des suivis analytiques sur les aires d'alimentation des 6 captages prioritaires de l'amont du bassin :

- pour le secteur Egrenne-Varenne (5 captages concernés), l'étude montre que la problématique « pesticides » est due au glyphosate et l'AMPA (produit de dégradation). Afin de définir l'origine de ces molécules, une étude complémentaire pourrait être réalisée par le SDE.
- concernant l'aire d'alimentation du pont de Couterne, il a été mis en évidence que le sous-bassin le plus contributeur en terme de pollution est l'Anglaine sur lequel il est prévu la mise en place d'un programme d'actions.

La CLE a émis, en 2014, un avis favorable sur le programme d'actions de la Mayenne amont (Pont de Couterne). La cellule du SAGE participe aux comités de pilotage de ces programmes.

Captage	Programme(s)	Porteur du programme
La Colmont à Gorron (captage superficiel 53)	2007-2011 et 2013-2017	Syndicat d'eau du nord ouest mayennais
L'Ernée à Ernée (captage superficiel 53)	2007-2011 et 2013-2017	SIAEP d'Ernée
L'Hermitage à Ger (captage souterrain 50)	2014-2018	SIVU AEP de Barenton
Le pont de Couterne à Couterne (captage superficiel 53/61)*	En préparation	Syndicat départemental de l'eau de l'Orne

* Le contrat territorial du pont de Couterne est intégré dans le contrat territorial multithématique de la Mayenne amont.

5.3- Etat des masses d'eau en objectif 2015 - Evaluation 2011

34 masses d'eau superficielles du bassin sont concernées par l'objectif de bon état en 2015 (SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015). Selon l'évaluation de l'état des eaux de 2011 fournie par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, 11 d'entre elles atteignent cet objectif.

Cette évaluation est à considérer avec précaution compte-tenu de son ancienneté et du fait qu'un seul paramètre de moins bonne qualité mesuré sur une station suffit à déclasser l'ensemble de la masse d'eau.

Il est à noter que les objectifs d'état par masse d'eau vont être redéfinis dans le cadre de la révision du SDAGE 2026-2021.

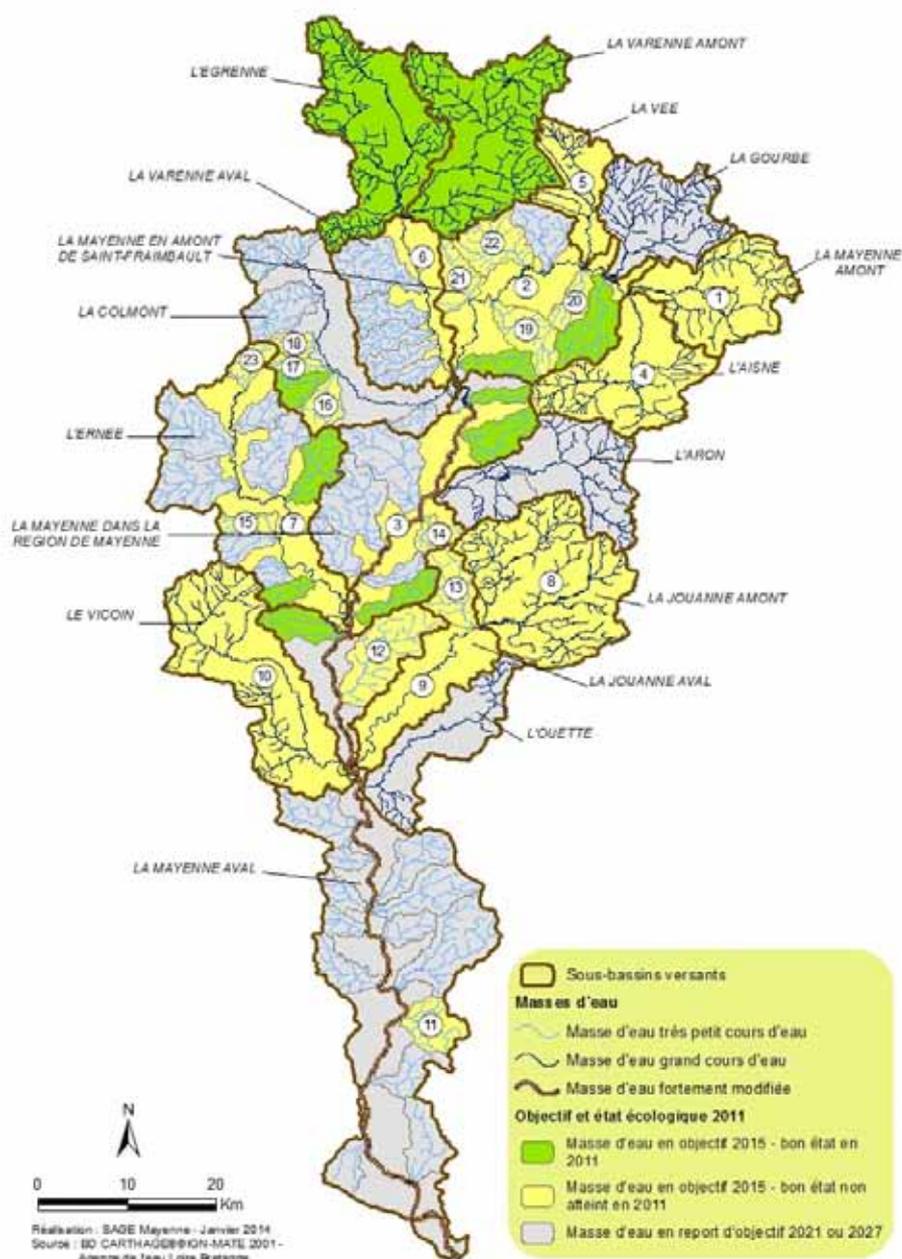
Le tableau ci-dessous présente, pour les 23 masses d'eau en objectif 2015 n'atteignant pas le bon état en 2011, les actions menées et/ou les réflexions engagées dont la CLE a connaissance.

N°	Nom de la masse d'eau	Etat 2011	Actions menées – réflexions engagées
18	Le Bailleul et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	Médiocre	- Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur la Colmont et ses affluents
16	Les Messendières et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	Médiocre	- Programmes de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau de Gorron
17	La Gaubardière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Colmont	Moyen	- Restauration de la zone du cours d'eau du Bailleul en amont de la prise d'eau
7	L'Ernée depuis SAINT-DENIS-DE-GASTINES jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	- Programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur l'Ernée et ses affluents
23	L'Ernée et ses affluents depuis la source jusqu'à SAINT-DENIS-DE-GASTINES	Moyen	- Programmes de lutte contre les pollutions diffuses mis en place en amont de la prise d'eau d'Ernée
15	Le Vaumorin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Ernée	Moyen *	
10	Le Vicoin et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	- Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur le Vicoin et ses affluents - 2 ^{ème} programme signé en 2014
13	La Jarriais et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Jouanne	Moyen	
8	La Jouanne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles	Moyen	- Programme de restauration et d'entretien des cours d'eau mis en place sur la Jouanne et ses affluents - 2 ^{ème} programme signé en 2014
9	La Jouanne depuis la confluence avec le ruisseau des Deux Evailles jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	
4	L'Aisne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	
1	La Mayenne et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Aisne	Moyen *	
5	La Vée et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	Préparation d'un programme multithématique milieux aquatiques et pollutions diffuses sur la Mayenne amont (signature prévisionnelle en 2015)
6	La Varenne depuis la confluence de l'Egrenne jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	Moyen *	Rencontre avec les services techniques et les financeurs sur la possibilité de faire émerger un programme d'actions
2	La Mayenne depuis la confluence avec l'Aisne jusqu'à la retenue de SAINT-FRAIMBAULT	Moyen *	Programme de restauration de la vallée de Saint-Calais et du lac de haute Mayenne => intégré au contrat territorial axe Mayenne (signature prévisionnelle en 2015)
19	Le Lassay et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen *	- Projet de restauration du Lassay (CRBV 2015-2017)
14	Les Haies et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Mauvais	- Réflexion sur la mise en place d'un programme de restauration sur les affluents de la Mayenne (après fusion des communautés de communes du Pays de Mayenne et du Horps-Lassay)
20	La Douardière et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen *	
21	L'Ortel et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen	

N°	Nom de la masse d'eau	Etat 2011	Actions menées – réflexions engagées
22	Le Ménil Rouillé et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Médiocre	
3	La Mayenne depuis la retenue de SAINT-FRAIMBAULT jusqu'à la confluence avec l'Ernée	Moyen	Programme de restauration de la migration de l'anguille (dispositifs de montaison et turbines « ichtyophiles ») => intégré au contrat territorial axe Mayenne (signature prévisionnelle en 2015)
12	Le Quartier et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Médiocre	Projet d'étude préalable à l'élaboration d'un programme de restauration sur les affluents de la Mayenne de l'agglomération de Laval (CRBV 2015-2017)
11	Les Grandes Vallées et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Mayenne	Moyen *	

* Masse d'eau pour laquelle l'état 2011 a été défini avec un niveau de confiance moyen à faible (en raison de l'insuffisance des données et/ou d'incohérences entre elles)

Objectif d'état par masse d'eau et évaluation pour l'année 2011



5.4- Tableau de bord du SAGE

Un suivi est prévu tout au long de la mise en œuvre du SAGE afin d'évaluer l'avancement et l'efficacité des dispositions qui y sont inscrites. Il sera réalisé par l'intermédiaire d'un tableau de bord regroupant 58 indicateurs.

Le tableau de bord du nouveau SAGE est en cours de rédaction. Les premiers éléments de ce document ont été présentés au bureau de la CLE.

Le comité de bassin Loire-Bretagne a défini des indicateurs communs à l'ensemble des SAGE qui permettent de suivre l'avancement des actions qui leur sont confiées au SAGE par le SDAGE. Ces indicateurs, renseignés en partie par la CLE, sont présentés en annexe 3.

6. La communication

6.1- Actions de sensibilisation

➤ Site internet du SAGE

Le nouveau site Internet du SAGE a été mis en ligne en mai 2014. Il a pour objectifs de :

- communiquer sur le SAGE de façon pédagogique,
- valoriser les projets en cours et les actions réalisées par les différents maîtres d'ouvrage du bassin.

Il permet également de mettre à la disposition des membres de la CLE différentes informations et documents grâce à un espace qui leur est réservé.

Il s'adresse au grand public, aux acteurs du bassin (élus, techniciens, représentants des usagers et associations, ...) et aux membres de la CLE.

Convivial et dynamique, le nouveau site permet un accès rapide aux différentes informations relatives au SAGE (démarche, territoire, documents de référence, ...) et à la commission locale de l'eau (composition, fonctionnement, ...).

Il présente les actions menées sur le bassin et met à disposition différents documents techniques sur les thèmes suivants : cours d'eau, zones humides, plans d'eau, économies d'eau, prélèvements d'eau, inondations, assainissement des eaux, bocage et pesticides.

La rubrique « Actualités » permettra de valoriser les initiatives locales et d'informer sur les événements liés à l'eau et au SAGE Mayenne.



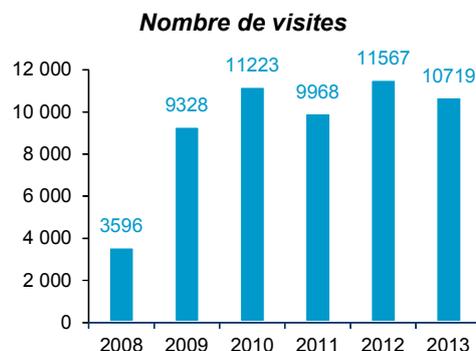
Evaluation :

Entre 2010 et 2013, la fréquentation du site Internet du SAGE est restée relativement stable.

Le nombre de visites pour l'année 2014 n'a pas pu être évalué en raison de la refonte du site et du changement de logiciel.

Indicateurs 2014 (mai à décembre) :

- nombre de visiteurs : 1 558
- nombre de pages vues : 7 113
- durée moyenne d'une visite : 2 minutes 55'
- 51 % des utilisateurs ont visité plus d'une page du site



➤ **Lettre d'information n°1 du SAGE**

La lettre web a pour objectif de communiquer sur l'actualité du SAGE et du bassin ainsi que de valoriser les actions réalisées par les différents maîtres d'ouvrage.

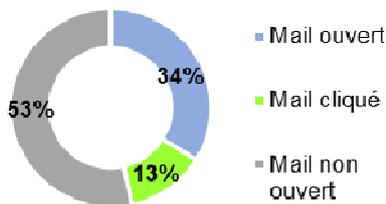
La 1^{ère} lettre a été envoyée en décembre 2014 à 678 adresses mails : personnes inscrites via le site Internet, membres de la CLE, collectivités du bassin (communes, communautés de communes, syndicats, ...), services de l'Etat et partenaires techniques.

Les actualités de la lettre d'information n°1 :

- l'adoption du projet de SAGE Mayenne,
- l'élection du Président de la CLE,
- le nouveau site Internet,
- l'adoption du projet de SDAGE Loire-Bretagne.



Statistiques de lecture - lettre 1



➤ **Interventions auprès des scolaires**

La cellule d'animation a réalisé plusieurs interventions auprès des scolaires afin de sensibiliser à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle d'un bassin :

- Lycée agricole de LAVAL (2 interventions - classe de bac professionnel),
- Lycée de CHATEAU-GONTIER (2 classes de terminale générale).

6.2- Communication sur le SAGE

➤ **Communication lors de l'enquête publique**

2 affiches présentant le bassin et le projet de SAGE ont été réalisées. Elles ont été transmises aux 13 structures lieux d'enquête afin qu'elles soient affichées pour le public.

Une page dédiée à l'enquête publique a été créée sur le site Internet du SAGE.



➤ **Présentation du SAGE**

La cellule d'animation est intervenue à 2 reprises :

- Services de l'Etat de la Mayenne (mission interservices de l'eau et de la Nature) avant son approbation par le Préfet (octobre 2014),
- Comité syndical du bassin de l'Ernée pour une présentation à la nouvelle équipe (décembre 2014).

➤ **Relation avec les médias**

- Transmission d'un communiqué de presse relatif à la nouvelle composition de la CLE et à l'élection du Président de la CLE,
- Transmission d'un communiqué de presse concernant la prise en compte de l'avis de la commission d'enquête et l'adoption de la version définitive du projet de SAGE.



14/03/2014

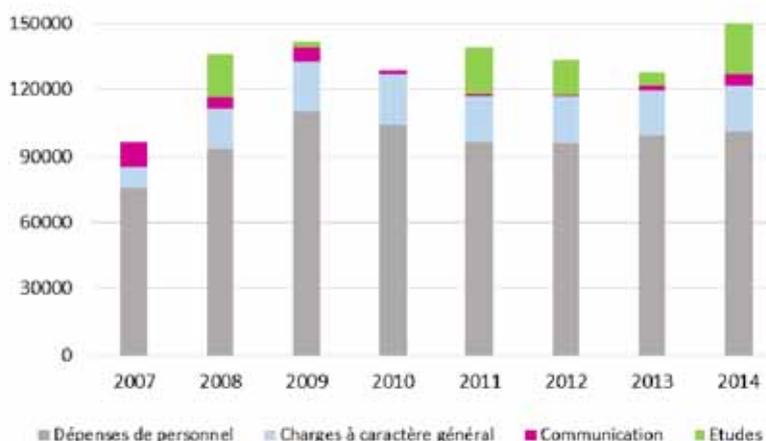
7. Le budget et le financement

Dépenses

Les dépenses pour l'année 2014 s'élèvent à :

Dépenses de personnel	101 696 €	66 %
Charges à caractère général	20 127 €	13 %
Communication	5 092 €	3 %
Etudes (frais d'enquête publique)	28 325 €	18 %
Total	155 240 €	

Evolution des dépenses depuis 2007



Contributions

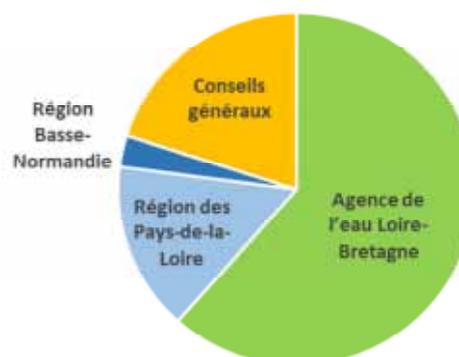
L'agence de l'eau Loire-Bretagne contribue aux dépenses de fonctionnement, d'étude et de communication à hauteur de 50 %.

La région des Pays-de-la-Loire participe au financement de l'animation, des études et de la communication dans le cadre du contrat régional de bassin versant (CRBV).

La région Basse-Normandie participe au financement du poste d'animateur et des études.

Agence de l'eau Loire-Bretagne	95 662 €	Total : 80 % de la dépense
Région des Pays-de-la-Loire	23 995 €	
Région Basse-Normandie	4 487 €	

La charge résiduelle (31 096 € soit 20 % de la dépense) est répartie entre les Conseils généraux concernés au prorata de la superficie de chaque département dans le bassin versant.

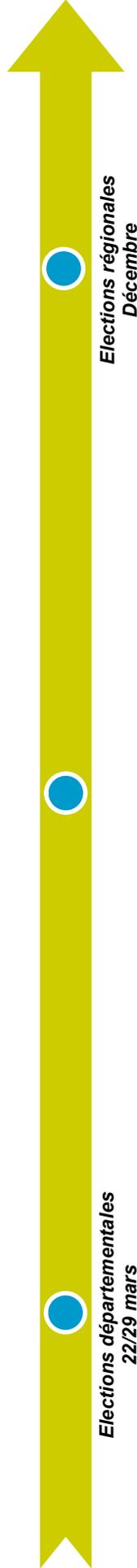


8. Le calendrier prévisionnel 2015

Janvier à avril

Mai à août

Septembre à décembre



Elections départementales
22/29 mars

- Rédaction du rapport annuel 2014
- Préparation du plan de communication
- Diffusion du SAGE approuvé
- **Réunions du bureau** (fin janvier et fin février)
- Signature du CRBV 2015-2017
- **Réunion de la CLE** (mi-mars)
- Avis sur le projet de SDAGE et le projet de PGRI 2016-2021

- **Installation de la nouvelle CLE** suite aux élections
- Travail sur la révision du guide d'identification des zones humides fonctionnelles en cohérence avec le SAGE 2014
- Relance de la campagne « Ecod'eau Mayenne »
- Participation aux éventuelles manifestations sur l'eau et l'environnement

- Sensibilisation des élus et techniciens à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (réunion avec visite de terrain)
- **Réunion du Bureau**
- Préparation de la mise en œuvre et du budget 2016

Elaboration du tableau de bord du SAGE

Mise en œuvre du plan de communication : actualisation du site, élaboration de newsletters et des documents de communication du SAGE (plaquette d'information, fiche thématique, ...)

- Animation et coordination des contrats régionaux de bassin versant (CRBV) 2011-2014 et 2015-2017
- Suivi des actions mises en place sur le bassin et accompagnement technique des maîtres d'ouvrage
- Analyse et avis sur les dossiers transmis à la CLE

Annexe 1 - Liste des dossiers transmis pour avis à la CLE

N° dossier	Nature du dossier	Objet	Passage en bureau	Avis du bureau
14-01	ICPE industrie	Demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage à chaud de matériaux routiers ZI sud III à BONCHAMP LES LAVAL	25/09/2014	Favorable
14-02	ICPE élevage	Demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole de 40 000 animaux équivalents au lieu-dit "le Meslier" à COUESMES-VAUCE	25/09/2014	Favorable
14-03	ICPE élevage	Demande d'autorisation d'exploiter un élevage avicole de 112 500 animaux équivalents au lieu-dit "Le Buron" à LE PAS	25/09/2014	Favorable
14-04	Loi sur l'eau	Projet de travaux de restructuration du souterrain de la Vée à BAGNOLES DE L'ORNE	25/09/2014	Favorable
14-05	Contrat territorial	Programme pluriannuel de travaux de la Mayenne amont 2015-2019	25/09/2014	Favorable
14-06	Loi sur L'eau / Contrat territorial	Programme pluriannuel de travaux du Vicoin 2015-2019 et DIG pour les travaux	25/09/2014	Favorable
14-07	Loi sur L'eau / Contrat territorial	Programme pluriannuel de travaux de la Jouanne 2014-2018 et DIG pour les travaux	25/09/2014	Favorable
14-08	Loi sur l'eau	Demande d'autorisation pour l'aménagement du ruisseau de la Fontaine sur la commune de LOUVERNE	29/01/2015	Favorable
14-09	Loi sur L'eau / Contrat territorial	Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des basses vallées angevines	20/02/2015	-
14-10	ICPE industrie	Demande d'exploiter, après extension, un atelier d'abattage d'animaux, un atelier de préparation ou de conservation de produits d'origine animale, un atelier de réfrigération ou de compression er pour l'emploi d'ammoniac à LAVAL par la société Nouvelle de Volailles	29/01/2015	Favorable
14-11	Loi sur l'eau	Aménagement des passes à anguilles sur les barrages de la Mayenne	29/01/2015	Favorable
14-12	SDAGE	Projet de SDAGE 2016-2021	20/02/2015	-
14-13	PGRI	Projet de plan de gestion des risques d'inondation 2016-2021	20/02/2015	-
14-14	Loi sur l'eau	Demande d'autorisation pour la mise en œuvre des mesures compensatoires LGV-BPL sur le bassin de la Mayenne	20/02/2015	-
-	-	Demande d'autorisation en vue de poursuivre l'exploitation d'une carrière par la société SAS Carrières des Trois Vallées à BARENTON	-	Hors SAGE

Annexe 2 - Dispositions et règles du SAGE approuvé de 2014

Enjeu I – Restauration de l'équilibre écologique des cours d'eau et des milieux aquatiques

Dispositions et règles	Type *
Objectif 1 – Améliorer la qualité morphologique des cours d'eau	
1A1 - Organiser la maîtrise d'ouvrage	OG
1A2 - Elaborer les programmes de restauration et d'entretien en concertation	OG
1A3 - Valoriser les actions de restauration des cours d'eau	AC
1A4 - Intégrer les effets des actions sur les différents milieux associés au cours d'eau	OG
1B1 - Compléter la connaissance du taux d'étagement	OG
1B2 - Réduire le taux d'étagement	OG
1B3 - Restaurer la qualité des masses d'eau avec un enjeu morphologie	OG
1B4 - Réduire l'impact des ouvrages non entretenus et/ou sans usage	OG
1B5 - Réaliser des interventions adaptées au cas particulier de chaque ouvrage	OG
1B6 - Evaluer les effets des aménagements d'ouvrage	OG
1C1 - Restaurer les conditions de migration de l'anguille	OG
1D1 - Limiter le piétinement des berges	OG
1D2 - S'assurer de la préservation des berges pour tout aménagement ponctuel de cours d'eau	DMC
1D3 - Prendre en compte la biodiversité des bords de cours d'eau	OG
1D4 - Communiquer sur l'entretien et la valorisation de la ripisylve	AC
1E1 - Renforcer la connaissance sur les têtes de bassin	OG
Objectif 2 – Préserver et restaurer les zones humides	
2A1 - Protéger les zones humides fonctionnelles et les zones humides dans les documents d'urbanisme	DMC
2A2 - Recommander le guide pour l'identification des zones humides fonctionnelles	OG
2A3 - Identifier les zones humides remarquables	OG
2A4 - Préserver les zones humides lors des projets d'aménagement	DMC
2B1 - Informer et mutualiser les expériences et moyens pour un entretien adapté des zones humides	AC
2B2 - Mobiliser les outils de restauration et de gestion des zones humides	OG
2B3 - Restaurer les zones humides dégradées	OG
2B4 - Valoriser les actions de restauration des zones humides	AC
Objectif 3 – Limiter l'impact négatif des plans d'eau	
3A1 - Limiter la multiplication des petits plans d'eau	OG
Article 1 - Limiter la création des plans d'eau	R
3B1 - Garantir un débit minimal en aval des plans d'eau	RR
3B2 - Accompagner la gestion des débits réservés des plans d'eau	OG
3B3 - Encadrer l'alimentation des plans d'eau en période d'étiage	DMC
3B4 - Adapter les plans d'eau les plus impactants	OG
3B5 - Promouvoir une gestion adaptée des plans d'eau	AC
3B6 - Gérer les deux plans d'eau spécifiques du bassin	OG
Article 2 - Mettre en adéquation l'alimentation des plans d'eau avec la disponibilité de la ressource	R

* Type de disposition : (DMC) disposition de mise en compatibilité – (OG) orientation de gestion – (AC) action de communication – (R) règle

Enjeu II – Optimisation de la gestion quantitative de la ressource

Dispositions	Type *
Objectif 4 – Economiser l'eau	
4A1 - Économiser l'eau dans les bâtiments publics et privés	OG
4A2 - Économiser l'eau dans les sites industriels et agricoles	OG
4A3 - Développer les économies d'eau dans les projets d'aménagement urbain	OG
4A4 - Informer, sensibiliser et convaincre les consommateurs sur les économies d'eau	AC
4B1 - Optimiser le fonctionnement de la distribution d'eau potable	OG
4B2 - Améliorer les rendements des réseaux d'alimentation en eau potable	OG
Objectif 5 – Maîtriser et diversifier les prélèvements	
5A1 - Mettre en cohérence les mesures de restriction des usages de l'eau	OG
5A2 - Améliorer la connaissance de l'irrigation sur le bassin	OG
5A3 - Proposer les perspectives de gestion de l'irrigation	OG
5A4 - Poursuivre le soutien d'étiage pour les besoins de l'alimentation en eau potable	OG
5B1 - Recourir localement à l'utilisation des eaux souterraines	OG
5B2 - Communiquer sur la bonne gestion des forages	AC
5B3 - Déclarer les ouvrages de prélèvement domestiques et non domestiques	RR
Objectif 6 – Réduire le risque inondation	
6A1 - Assurer une cohérence à l'échelle du bassin de la Maine	OG
6A2 - Renforcer l'information sur le risque inondation	AC
6A3 - Limiter les risques de pollutions en zone inondable	DMC
6B1 - Préserver les éléments paysagers	OG
6B2 - Etablir des plans de zonage pluvial	OG

Enjeu III – Amélioration de la qualité des ressources superficielles et souterraines

Dispositions	Type *
Objectif 7 – Limiter les rejets ponctuels	
7A1 - Intégrer les capacités d'assainissement dans les projets d'urbanisme	OG
7A2 - Gérer globalement les systèmes d'assainissement collectif	OG
7B1 - Diagnostiquer et réhabiliter les systèmes d'assainissement non collectif	OG
7C1 - Limiter les risques de pollution liés aux eaux pluviales	OG
Objectif 8 – Maîtriser les rejets diffus et les transferts vers les cours d'eau	
8A1 - Restaurer la qualité de l'eau dans les aires d'alimentation des captages prioritaires	DMC
8A2 - Mettre en place des actions localisées de restauration de la qualité de l'eau	OG
8B1 - Développer la mise en place des plans bocagers	OG
8B2 - Préserver le réseau de haies existant	OG
8B3 - Mettre en place un observatoire du bocage	OG
8B4 - Communiquer sur l'entretien et la valorisation du bocage	AC
8B5 - Accompagner la gestion du bocage	OG
Objectif 9 – Réduire l'utilisation des pesticides	
9A1 - Interdire l'utilisation des pesticides à proximité des points d'eau	OG
9A2 - Généraliser la mise en place des plans de désherbage communaux	OG
9A3 - Prendre en compte l'entretien dès la conception des projets	DMC
9A4 - Promouvoir les bonnes pratiques	OG
9B1 - Renforcer la connaissance sur l'utilisation des pesticides	OG
9B2 - Sensibiliser les particuliers sur les risques sanitaires et environnementaux	AC

* Type de disposition : (DMC) disposition de mise en compatibilité – (OG) orientation de gestion – (AC) action de communication

Annexe 3 - Indicateurs communs aux SAGE du bassin Loire-Bretagne

Sage approuvé 10/12/2014

Indicateurs fournis par la CLE Mayenne (SAGE 2014)

Indicateurs fournis de l'Agence de l'eau (2014 non transmis)

1 Atteinte du bon état des masses d'eau du Sage

Millésime d'évaluation de l'état

Synthèse de l'état écologique des masses d'eau de surface du Sage pour l'année Y

Etat 2014		Type_ME	Nombre_ME	Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA			Objectif très bon et bon état écologique			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants		
Etat écologique des masses d'eau hors MEFM et MEA				Objectif de potentiel écologique très bon et bon								
				Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
		Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse du potentiel écologique des MEFM ET MEA du Sage pour l'année Y

Etat 2014		Type_ME	Nombre_ME	Potentiel écologique des MEFM et MEA			Objectif de potentiel écologique très bon et bon			ME pour lesquelles les éléments sont insuffisants		
Potentiel écologique des MEFM et MEA				Objectif de potentiel écologique très bon et bon								
				Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon	2015	2021	2027	
		MEFM - MEA Cours d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		MEFM - MEA Plans d'eau		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		MEFM - MEA Eau de transition		%	%	%	%	%	%	%	%	%
		MEFM - MEA Eau côtière		%	%	%	%	%	%	%	%	%

Synthèse des indices de confiance des masses d'eau de surface du Sage

Etat écologique	Nombre_ME	Niv3	Niv2	Niv1
		%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME de surface

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	

Synthèse de l'état des ME souterraines du Sage

Eaux souterraines	Nombre_ME	ME en bon état chimique		ME en bon état quantitatif		Objectif 2015			Objectif 2021			Objectif 2027	
		%	%	%	%	bon état chimique	bon état quantitatif						
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%

Ecart à l'objectif 2015 pour les ME souterraines

Nombre de ME en état moins que bon et en objectif 2015	

2 Mise en œuvre des dispositions du Sdage 2010-2015

1B-1 Restauration de la continuité écologique des cours d'eau

Nombre de cours d'eau identifiées comme prioritaires pour la définition du taux d'étagement objectif

Nombre de cours d'eau	13
-----------------------	-----------

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles le taux d'étagement actuel a été calculé

Taux d'étagement actuel	entre 0 et 20 %	entre 20 et 40%	entre 40 et 60%	entre 60 et 80%	entre 80 et 100%
Nombre de cours d'eau	8	2	2	-	1

Nombre de cours d'eau prioritaires pour lesquelles un taux d'étagement objectif a été défini

Taux d'étagement objectif	entre 0 et 20 %	40%	70%
Nombre de cours d'eau	10	2	1

* Le taux d'étagement objectif est considéré défini dès lors qu'il a été approuvé par la CLE

Millésime de la liste des ouvrages

2013

Nombre d'ouvrages ayant fait l'objet de travaux ou d'opération de gestion

Effacement (suppression totale)	Arrasement partiel, échanture	Gestion des ouvrages	Equipement d'ouvrages

4A-2 Plan de réduction de l'usage des pesticides

Le Sage comporte un plan de réduction des pesticides

Des zones sur lesquelles les efforts de réduction doivent porter en priorité sont identifiées

	oui	non
	X	
	X	

6C Lutter contre les pollutions diffuses, nitrates et pesticides dans les AAC

Nombre de captages prioritaires sur le périmètre du Sage (AAC Grenelle)

- pour lesquels les études ne sont pas démarrées
- pour lesquels les études sont en cours (c'est-à-dire dès la phase d'études préalables à la délimitation)
- pour lesquels un "programme d'action" est mis en œuvre (au mois de mai année N)
- pour lesquels un "programme d'action" est prévu (au mois de mai année N+1)

8A-2, 8E-1 Préservation et gestion des zones humides

Actions réalisées par la CLE en faveur des zones humides

	Oui	non	En cours	%
Les enveloppes de forte probabilité de présence de zones humides sont inventoriées et hiérarchisées	X			100 %
Dans les enveloppes définies, proportion des communes ayant fait l'objet d'un inventaire précis	X			31 % des communes
Les principes d'actions pour assurer la préservation et la gestion des zones humides sont identifiés	X			
Le cas échéant, des ZHIEP et des ZSGE sont identifiées		X		
Les actions nécessaires pour la préservation des ZHIEP, ainsi que les servitudes sur les ZSGE font l'objet de dispositions ou de règles		X		

* Les notions d'enveloppes et d'inventaire précis se rapportent à la méthode définie dans le guide d'inventaire des zones humides de l'AE LB. Toutes ces actions sont considérées réalisées dès lors qu'elles sont validées par la CLE

10A-1 Lutte contre les marées vertes

=> SAGE Mayenne non concerné

11A1 Inventaire des zones de têtes de bassin versant

	Oui	non
L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau	X	
une analyse de leur caractéristique a été réalisée	X	
Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV	X	

L'inventaire est constitué a minima de la carte réalisée par l'agence de l'eau
une analyse de leur caractéristique a été réalisée
Les objectifs et règles de gestion renvoient a minima aux dispositions du Sage efficaces pour les têtes de BV

15B-2 Volet pédagogique

Existence d'un volet pédagogique

	Oui	non
Les objectifs sont identifiés	X	
Les publics sont identifiés	X	
Les partenaires sont identifiés	X (partenaires pressentis)	

Planification des actions

	Oui	non	partiel
Les actions sont planifiées			
Les actions planifiées années N sont réalisées	Préparation et validation du plan de communication début 2015		
Les actions réalisées sont évaluées			

Notre évaluation pour les actions menées (5 représentant la meilleure efficacité)

	de 1 à 5
Globale	4

Evaluation des actions menées dans le cadre du SAGE de 2007

3 Coordination des contrats territoriaux

Pourcentage des masses d'eau de surface du Sage qui ont un objectif de bon état écologique en 2015 non atteint à ce jour :

- non concernées par une opération territoriale	%
- en risque morphologique et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet cours d'eau	%
- en risque pollution (diffuse, nitrate et pesticide) et dont l'opération territoriale ne comporte pas un volet pollutions diffuses	



SAGE du bassin de la Mayenne

Hôtel du département - 39 rue Mazagran - CS 21429 - 53014 LAVAL CEDEX

Tél. : 02 43 59 96 21 - 02 43 59 96 05

sage.mayenne@lamayenne.fr - www.sagemayenne.fr